

## Pourquoi le pape veut-il l'extinction de la messe en latin ?

Article rédigé par *L'Incorrect*, le 20 juillet 2021

Source [L'Incorrect] Publié ce vendredi 16 juillet, le motu proprio « Traditionis custodes » du pape François restreint la célébration des messes en forme extraordinaire. Historien du catholicisme, spécialiste du Saint-Siège et auteur de Vatican, vérités et légendes (Perrin), Christophe Dickès considère ce texte comme injustifié, et y voit la main d'une minorité proche de François et très active depuis le début du pontificat.

Retrouvez ci-dessous la tribune de Christophe Dickès.

Amertume, incompréhension, désarroi voire colère... Depuis la sortie du motu proprio *Traditionis custodes* sur l'abrogation progressive de la forme extraordinaire du rite romain, les réactions se multiplient et vont dans le même sens. Elles révèlent le côté surprenant pour ne pas dire inopportun d'un texte, dont on se demande s'il reflète vraiment la réalité du terrain.

Comment ne pas même voir de l'idéologie dans les exigences démesurées à l'égard du monde traditionnaliste quand, de l'autre côté du Rhin, les évêques allemands sont littéralement en roue libre sur de nombreux aspects du dogme et défient ouvertement Rome depuis plusieurs années ? Comment ceux qui travaillent en grande majorité à l'unité depuis quinze ans, portent des vocations sacerdotales, font vivre leur foi à des familles entières, comment donc, ces catholiques peuvent être au centre d'une telle défiance au point de ne pas susciter un seul mot pastoral de la part du pape lui-même, ni dans le motu proprio, ni dans la lettre aux évêques accompagnant le texte ? Pourquoi l'œuvre pacificatrice du motu proprio *Summorum Pontificum* de Benoît XVI visant à *libéraliser* l'ancien rite est-elle effacée d'un trait de plume ? Comment, selon les propres termes de Benoît XVI, « *ce qui était sacré pour les générations précédentes [et qui] reste grand et sacré pour nous* » pourra se retrouver à terme interdit ? Pourquoi finalement programmer l'extinction de la forme extraordinaire du rite romain ?

Avant de publier le motu proprio *Traditionis custodes*, la Congrégation pour la doctrine de la Foi a réalisé une enquête auprès des évêques du monde entier afin de les sonder sur le sujet. La chose est habituelle, surtout dans la perspective de la synodalité qui vise à faire participer le pouvoir épiscopal aux grandes décisions du pontificat. Or, dans la lettre du pape aux évêques qui accompagne le motu proprio, on peut notamment lire : « *Les réponses parvenues ont révélé une situation douloureuse qui m'inquiète, me confirmant la nécessité d'intervenir.* » Mais est-ce vraiment le cas ? Dit autrement : est-ce qu'aujourd'hui une majorité d'évêques se plaignent du comportement de ceux qui sont attachés à l'ancien rite ?

À la lecture du cas français, on peut sérieusement en douter. Certes le document de la Conférence des évêques de France (CEF, avril 2020) souligne des aspects négatifs de l'application du motu proprio de Benoît XVI, mais la synthèse de chaque question posée par le Congrégation révèle malgré tout le chemin de pacification entrepris : « *Dans la plupart des cas, la situation semble apaisée. On perçoit, dans les réponses, le désir des évêques d'associer le plus possible des prêtres diocésains aux célébrations de forme extraordinaire, mais cela s'avère difficile en raison du faible nombre de prêtre* » (question 1). La question 2

souligne « *le souci de communion où l'évêque agit par délicatesse pastorale* ». La question 3 sur les aspects positifs et négatifs révèle qu'à l'exception de deux évêques, « *tous s'accordent sur l'apaisement qui résulte de l'application du motu proprio* ».

Naturellement, des interrogations demeurent, des points de friction aussi : les aspects négatifs de la forme extraordinaire sont plus nombreux que les aspects positifs. Il n'empêche, se dégage une forme de neutralité dans ce document et une double attitude des évêques : celle d'être des artisans de paix (Mathieu 5, 9), réalisant un « *inlassable travail d'unité* ». De fait, même si le besoin d'approfondir le dialogue est prégnant dans ce document, même s'il demande que les fidèles de la forme extraordinaire participent davantage à la vie diocésaine, nous sommes bien loin de la guerre des années 1970 et 1980 ! La note de la CEF nous dit à cet égard que seule « *une petite minorité* » a été confortée dans ses travers et la culture de leurs particularismes en réclamant davantage de droits. Dont acte.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)